

Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 DECEMBRE 2014 à 20 Heures 00

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Gisèle GRANGE, Gérard PUIPIER, CROIZER Michel, CROZET Véronique, VIANNAY Michel, PINATTON Gérard, MATHIEU Jean, PEJU Catherine, MH.TONIN, S.CHAMBE, CHENOUEARD-GAUTIER Muriel,
Absent excusé : REY Hervé.
Secrétaire de séance : MH.TONIN.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

CONTRAT TRIENNAL 2015-2017: Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de préparer un nouveau contrat triennal pour les trois années à venir. Compte tenu des derniers contrats triennaux effectués, la commune peut bénéficier de 300 000 euros de subvention par an ce qui représente 600 000 euros de travaux HT puisque le taux de subvention du conseil général est de 50%.

Sur les trois ans la commune effectuera environ 1,8 Millions de travaux HT pour 900 000 euros de subvention.

Les dossiers retenus pour ces trois années : Bâtiment « Les Genets », réfection du stade, signalétique, Salle des sports, Achat de forêts, Etude foncière et touristique et acquisition de bâtiments, Réfection du mur du cimetière, Informatique, Aménagement d'une zone en face du restaurant « Le Montrottier », Construction d'un appentis dans la cour de l'ancienne école.

CONVENTION PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC LE SIMOLY : Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 1 janvier 2015 la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus l'étude des permis de construire. De ce fait le SIMOLY a embauché deux personnes pour gérer ces études sur son territoire. Le coût sera de 1€ par habitant pour la part fixe à laquelle s'ajoutera une part supplémentaire pour chaque permis étudié. Le coût estimé pour la commune est d'environ 3 600,00 euros par an. Le conseil accepte à l'unanimité la convention.

SYDER : Michel GOUGET, délégué au SYDER informe le conseil qu'il conviendrait d'adhérer au groupement d'achat d'électricité pour les tarifs jaunes. Deux bâtiments sont concernés : Les Genets et la Salle des Sports. Le montant de l'adhésion est de 200 euros par an. Le conseil accepte à l'unanimité la convention.

COFELY : Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de maintenance des chaudières bois et des pompes à chaleur arrive à expiration le 31 décembre 2014. Il y a lieu de procéder à son renouvellement. Le conseil décide son renouvellement pour un an soit jusqu'au 31 décembre 2015. Une étude comparative sera sollicitée en cours d'année.

MARCHE FORAIN : Michel Gouget informe le conseil que suite au travail de la commission économique, il est proposé de passer le marché forain le vendredi après-midi. Le conseil donne son accord.

CONVENTION SPA : Monsieur le Maire présente la convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) pour l'année 2015. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour son renouvellement.

CONVENTION SDIS : Monsieur le Maire présente au conseil la convention à signer avec le SDIS pour l'engagement de construction de la caserne des pompiers sur le site des Auberges, suite à la décision prise lors du dernier conseil. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour signer cette convention.

AMENDES DE POLICE : La commune a bénéficié d'une subvention de 8 929,00 euros au titre du produit des amendes de police pour l'année 2014. Cette subvention doit servir à des travaux de sécurité. La commune a décidé d'installer un éclairage de sécurité pour l'abri bus de Malagoutte.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Accepte la décision modificative de 1 800,00 euros afin de régler les écritures du budget assainissement.
- Décide de verser une subvention à l'association « les Amis de Saint Martin » de 240,00 euros dans le cadre de l'encadrement des temps périscolaire de septembre à décembre 2014.
- Accepte les activités jeunes présentées par Stéphanie Chambe pour les vacances de février 2015 :

Coût total 1084 euros, coût mairie : 288 euros

La sortie ski prévue pour le 21/22 Décembre a été annulée faute de neige et sera reportée sur la période des vacances de Février.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Prochain conseil le Lundi 26 JANVIER 2015 à 20 h 00.

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr